

MC ENSEMBLE

Le magazine de votre mutuelle | N°8 | MAI-SEPTEMBRE 2026

DOSSIER

Sensibiliser
pour mieux
se protéger

HPV : tous concernés

6 Projection de 400 M€ d'économies

17 Mutuelle labellisée

22 Des solutions pour prendre soin de vous

II Mutuelle
complémentaire
des agents publics



JEU CONCOURS !

Donnez votre avis sur votre magazine MCEnsemble...



5 chèques cadeaux de 100 €* à gagner !

1. Répondez à notre questionnaire en 3 minutes chrono
2. Vous êtes éligibles à notre tirage au sort pour tenter de remporter un chèque cadeau de 100 €
3. Recevez votre chèque cadeau par mail ou par voie postale** et profitez-en dans plus de 2 000 enseignes

Vos réponses nous aideront à améliorer nos contenus et mieux répondre à vos attentes.

Les gagnants seront annoncés dans le prochain magazine MCEnsemble n°9.

Bonne chance !

*Voir règlement du concours sur www.mutcomplementaire.fr
** L'envoi du chèque cadeau s'effectue par mail en version dématérialisée ou par voie postale, à votre convenance.

4
Édito

6
Actualités

- // Projection de 400 M€ d'économies
- // Vos frais de santé expliqués
- // Protéger l'environnement, protéger la santé

11
Dossier

HPV : sensibiliser pour mieux se protéger

15
Prévention santé

- // Engagés pour la santé et les droits des femmes
- // Sophrologie & réflexologie

17
Ma mutuelle et moi

Mutuelle labellisée



19
Services inclus

- // Un retour à domicile en toute sérénité
- // Conseil social
- // Assistance vie quotidienne
- // Des solutions pour prendre soin de vous au quotidien
 - Mon coach bien-être
 - Dépist&vous
 - Soutien aux aidants

24
Service complémentaire

Contrat obsèques

25
Bons plans adhérents

27
Contact

28
Parrainage



MCEnsemble N°8 : mai-septembre 2026

Publication semi-annuelle de la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique et des Administrations annexes - 2-4 rue Sadi Carnot 93170 Bagnolet. **Directrice de la publication** : Martine Da Luz, N° ISSN 0988-3541. **Comité de rédaction** : Shirine Baalbaki, Noémie Bliguet. **Contributeurs** : Essia Bouhalli, Gilles Chatenet, Pauline Colletta, Jean-Luc Debehogne, Marie Herrmann, Farid Kolli, Frédérique Laizet, Valérie Laplace, Simon Minkeng. **Création graphique** : Juliette Delvienne. **Crédits photos et illustrations** : Adobe stock, MCV PAP. **Impression** : Imprigraphic - 9 rue de la Folie-Regnault 75011 Paris.

Enjeux politiques, sociaux et environnementaux de notre époque



Chères adhérentes, chers adhérents, dans ce nouveau numéro, nous vous proposons de prendre du recul face à une actualité nationale et internationale particulièrement dense. Le paysage politique français connaît une évolution préoccupante : l'extrême droite poursuit son implantation dans de nombreux territoires, comme l'ont montré les dernières élections municipales. Même si les grandes villes lui résistent encore, sa progression régulière fait peser une menace réelle à l'approche des prochaines échéances nationales, notamment la présidentielle.

Ce phénomène s'inscrit dans une tendance mondiale, où l'on observe une résurgence d'idéologies fascistes. Il nous incombe collectivement de refuser cette dérive qui menace nos valeurs démocratiques et solidaires.

Sur le plan international, les tensions se multiplient. La puissance des États-Unis continue de s'exercer, tant par des décisions économiques telles que l'instaura-

tion de droits de douane contestés, que par des interventions militaires parfois en marge du droit international.

Ces choix contribuent à fragiliser l'équilibre mondial. Au Moyen-Orient, les populations du Liban, de l'Irak, de l'Iran et des pays du Golfe demeurent confrontées à des bouleversements majeurs. Le peuple palestinien continue de souffrir, souvent dans l'ombre médiatique, tandis qu'une partie de la société israélienne aspire elle aussi à la paix.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine, qui dure depuis quatre ans, rappelle que les conflits sont toujours proches de nos frontières.

Ces tensions globales ont des répercussions concrètes sur la vie quotidienne : inflation, précarité croissante et difficultés d'accès aux soins pour une partie de la population française. Dans ce contexte, la question de l'augmentation des taux et des taxes sur les mutuelles santé mérite d'être éclaircie.

NOUS VOUS PROPOSONS DE PRENDRE DU REcul FACE À UNE ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE PARTICULIÈREMENT DENSE

Chaque année, la Sécurité sociale transfère de nouvelles charges vers les complémentaires santé, entraînant mécaniquement une hausse des cotisations pour les adhérents. La baisse de la prise en charge par l'Assurance Maladie met en lumière un désengagement progressif du système solidaire, que les mutuelles doivent compenser.



La question environnementale constitue également un enjeu majeur abordé dans ce numéro. La pollution ne peut plus être perçue comme un simple désagrément : il s'agit d'une agression quotidienne contre notre santé et nos droits fondamentaux.

Les impacts sanitaires doivent être reconnus et pris en compte dans les politiques publiques, comme dans les actions de prévention portées par notre mutuelle.

Nous proposons aussi un point d'étape sur la LFSS 2026, marqué par un plan d'économie de 400 millions d'euros, ainsi que des informations sur les évolutions annoncées par la Caisse d'assurance maladie concernant la limitation de certaines participations aux franchises.

L'actualité de notre mutuelle labellisée sera également mise en lumière, avec un focus sur la prévention, l'engagement pour la santé, les droits des femmes, ainsi que les avantages, bons plans et nouveautés réservés aux adhérents.

Martine DA LUZ
Présidente de la Mutuelle
Complémentaire des Agents Publics

CES TENSIONS GLOBALES ONT DES RÉPERCUSSIONS CONCRÈTES SUR LA VIE QUOTIDIENNE : INFLATION, PRÉCARITÉ CROISSANTE ET DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS POUR UNE PARTIE DE LA POPULATION FRANÇAISE.



PROJECTION DE 400 M€ D'ÉCONOMIES

L'objectif affiché par la LFSS 2026 : un redressement rapide des comptes sociaux

Dans un contexte de dégradation persistante des comptes de la Sécurité sociale, le PLFSS 2026 affiche comme priorité la réduction rapide du déficit, estimé à environ 17,5 Md€ pour l'année 2026. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a privilégié des mesures à effet immédiat, permettant de dégager des économies rapidement, sans engager de réformes structurelles de long terme.

Les transferts hospitaliers : un levier réglementaire de rendement

Les transferts hospitaliers étaient explicitement inscrits dans le dossier de presse du PLFSS 2026, à hauteur de 400 M€, au bénéfice d'un transfert de charges vers les organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM). Le gouvernement présente ces mesures comme une contribution du secteur complémentaire à l'effort collectif de redressement des finances sociales. Elles reposent exclusivement sur des dispositifs de nature réglementaire, mis en

œuvre par arrêtés et décrets, et n'ont, à ce titre, fait l'objet d'aucun débat parlementaire.

La publication de quatre arrêtés en date du 27 février 2026 est venue matérialiser ce transfert de charges. Ces textes s'articulent principalement autour de quatre leviers majeurs :

1. HAUSSE DU FORFAIT HOSPITALIER

- ✓ Revalorisation de 3 € du forfait hospitalier pour les activités de soins de suite et de réadaptation (SSR) ainsi que pour la médecine, chirurgie et obstétrique (MCO).
- ✓ Revalorisation de 2 € du forfait hospitalier pour les activités de psychiatrie.

L'impact est estimé à 210 M€ en 2026, et à 250 M€ en année pleine. Cette mesure constitue le levier au rendement le plus élevé et impacte fortement les complémentaires santé.

2. AUGMENTATION DU FORFAIT JOURNALIER

- ✓ +8,58 %, appliquée de manière rétroactive depuis le 1^{er} janvier sur le ticket modérateur

Impact estimé pour 2026 : 120 M€.

3. HAUSSE DE LA PARTICIPATION SUR LES ACTES LOURDS

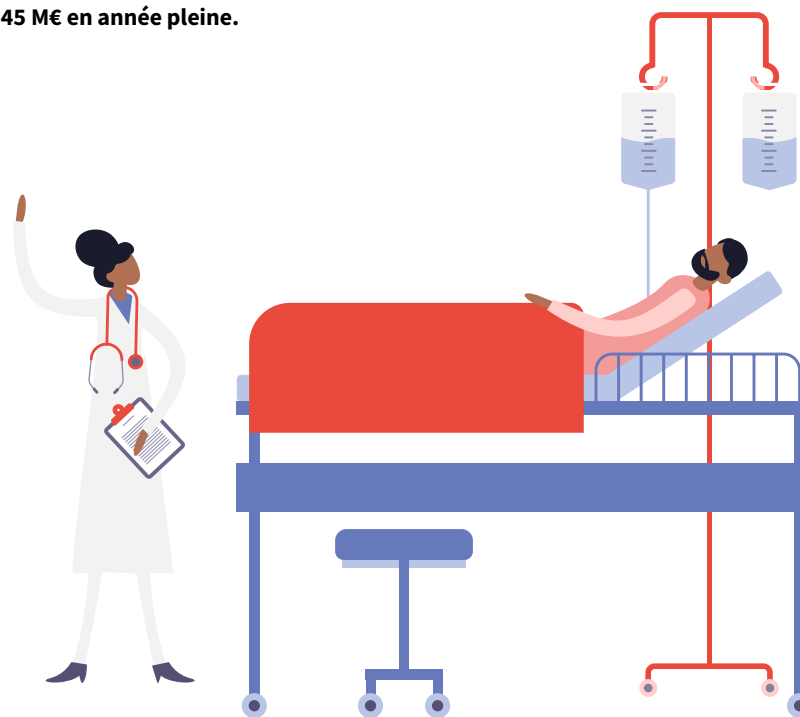
- ✓ Passage de 24 € à 32 €, à compter du 1^{er} avril prochain

Impact estimé à 40 M€ en 2026, et 55 M€ en année pleine.

4. AUGMENTATION DU FORFAIT URGENCES NON SUIVIES D'UNE HOSPITALISATION

- ✓ Passage de 19,61 € à 23 €
- ✓ Applicable depuis le 1^{er} mars

Impact estimé à 40 M€ en 2026, et 45 M€ en année pleine.



À ce stade, le montant atteint 470 M€ pour 2026, et 530 M€ en projection annuelle, soit 130 M€ supplémentaires.

Cela représente un impact de l'ordre de 7 € par personne protégée, correspondant à une dérive de 1,3 % pour les mutuelles.

Ces mesures sont entrées en vigueur selon un calendrier différencié : la tarification nationale journalière des prestations (TNJP) s'applique rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2026, tandis que les forfaits hospitaliers ainsi que le forfait patient urgences (FPU) sont applicables depuis le 1^{er} mars 2026. Un décret complémentaire, attendu au 1^{er} avril, prévoit par ailleurs une revalorisation de la participation forfaitaire applicable aux soins lourds et coûteux.

Un rendement supérieur aux annonces initiales

Si la LFSS affichait un objectif de 400 M€ d'économies, les estimations actualisées font état d'un rendement nettement supérieur : environ 470 M€ dès 2026 et plus de 530 M€ en année pleine. Cet écart s'explique notamment par l'ampleur des hausses de forfaits appliquées, comprises entre 15 % et 33 % selon les postes, ainsi que par le caractère cumulatif des mesures prises.

Un impact direct sur les organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) et sur les assurés

Ce mécanisme conduit à faire porter l'effort financier sur les assurés sociaux.

De manière directe, par l'augmentation des restes à charge pour les patients non couverts ou partiellement couverts. De manière indirecte, par une pression accrue sur les équilibres financiers des OCAM, dans un contexte de gel ou de forte contrainte sur l'évolution des cotisations.

Ainsi, en l'absence de marges de manœuvre tarifaires, les organismes complémentaires sont confrontés à une équation difficile entre maintien de l'accessibilité des garanties, soutenabilité financière et respect des engagements pris vis-à-vis de leurs adhérents.

Des mesures contestées par l'ensemble de l'écosystème de santé

Ces décisions ont suscité de vives réactions de la part des fédérations mutualistes, des associations d'utilisateurs et des organisations de défense du service public hospitalier. Elles dénoncent un nouveau transfert de charges au détriment des patients, un risque accru de renoncement aux soins et un creusement des inégalités de santé. Plusieurs acteurs appellent au retrait des textes et à l'ouverture de négociations. À défaut, des recours juridiques sont envisagés, notamment au regard du principe constitutionnel de protection de la santé et de l'accumulation des restes à charge ces dernières années.

Une logique de compensation d'autres économies non réalisées

Le dossier de presse prévoyait par voie réglementaire des économies de l'ordre de 300 M€ par des moindres remboursements de la Sécurité sociale sur les cures thermales (200 M€) et les médicaments à vignette orange (100 M€). À ce jour :

- ✓ Les textes réglementaires n'ont pas encore été publiés.
- ✓ Le déremboursement des médicaments à vignette orange devrait être maintenu, là où celui sur les cures thermales pourrait ne pas avoir lieu.
- ✓ Cela expliquerait pourquoi les transferts hospitaliers portent sur un quantum d'économies plus étendu que prévu.

VOS FRAIS DE SANTÉ

EXPLIQUÉS SIMPLEMENT

Participation forfaitaire, franchise médicale... Ces montants peuvent sembler flous, voire passer inaperçus dans vos remboursements. Pourtant, ils font partie intégrante du financement de notre système de santé. À quoi correspondent-ils ? Qui est concerné ? Comment sont-ils prélevés aujourd'hui ? Voici l'essentiel pour mieux comprendre ce qui reste à votre charge.

La participation forfaitaire et la franchise médicale, sont deux dispositifs participant au financement du système de santé. Ce sont des contributions laissées à la charge des assurés, non remboursées par les mutuelles, afin de responsabiliser chacun et de préserver l'Assurance Maladie.

La participation forfaitaire

La participation forfaitaire s'élève à 2 € par acte ou consultation médicale pour toute personne âgée de plus de 18 ans. Elle s'applique à la majorité des soins réalisés par un médecin (généraliste ou spécialiste), ainsi qu'aux examens de radiologie et aux analyses de biologie médicale.

Cette participation est plafonnée à 8 € par jour pour un même professionnel de santé et à 50 € par an par assuré. Elle concerne tous les patients adultes, y compris ceux atteints d'une affection de longue durée (ALD), en arrêt de travail, retraités ou titulaires d'une pension d'invalidité.

Toutefois, certaines catégories de personnes en sont exonérées, comme par exemple : les mineurs, les femmes enceintes à partir du sixième mois de grossesse jusqu'après l'accouchement, ainsi que les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire ou de l'aide médicale de l'État (AME).



La franchise médicale

Parallèlement, la franchise médicale s'applique sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Elle est également plafonnée à 50 € par an et concerne la majorité des assurés, à l'exception des mêmes publics exonérés (mineurs, bénéficiaires d'aides spécifiques,

femmes enceintes en fin de grossesse, etc.). Son montant varie selon le type de dépense concernée.

Le tiers payant

Avec le développement du tiers payant, qui permet de ne plus avancer les frais de santé, les modalités de paiement de ces contributions ont évolué. **Alors qu'elles étaient auparavant directement déduites des remboursements, l'Assurance Maladie peut désormais en demander le règlement ultérieurement.**

Les assurés peuvent s'en acquitter par différents moyens, tels que le virement bancaire, le chèque ou un service de paiement en ligne dédié.

Ainsi, bien que le tiers payant facilite l'accès aux soins en supprimant l'avance de frais, la participation forfaitaire et la franchise médicale demeurent des contributions obligatoires pour la plupart des assurés, dans une logique de solidarité et de maintien du système de santé.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, PROTÉGER LA SANTÉ

La pollution n'est pas une fatalité. Elle est le résultat de choix économiques et politiques qui impactent directement notre santé et accentuent les inégalités.

Derrière les chiffres, ce sont des vies fragilisées, des corps exposés et des droits fondamentaux mis en danger. Protéger l'environnement, c'est avant tout protéger les personnes. La lutte contre la pollution constitue un enjeu majeur de justice sociale, de dignité humaine et de responsabilité collective.

S'il est indispensable de développer une pédagogie environnementale dès le plus jeune âge - car la santé planétaire concerne chacune et chacun d'entre nous - il est tout aussi essentiel de rappeler une réalité trop souvent occultée : **les citoyens ne sont pas les principaux responsables des tonnes de particules fines rejetées quotidiennement dans l'atmosphère.**

Ces émissions proviennent majoritairement d'industries insuffisamment régulées. De la même manière, la contamination des

nappes phréatiques résulte largement de modèles agricoles reposant sur l'usage intensif de pesticides.

Les habitants, et plus particulièrement ceux des quartiers populaires, subissent de plein fouet ces expositions accrues à la pollution. Cette situation perdurera tant qu'une véritable prise de conscience collective et un engagement politique fort ne permettront pas de **repenser l'aménagement des territoires de manière plus verte, plus durable et plus équitable.**

La suite



Respirer est un besoin fondamental. Boire et manger sont essentiels à la vie. Il n'est pas acceptable que ces besoins élémentaires ne soient pas garantis comme des droits effectifs pour toutes et tous. **En Île-de-France, la pollution est responsable d'environ 7 900 décès prématurés chaque année.** Cette exposition chronique entraîne de nombreuses pathologies: asthme, maladies cardiovasculaires, accidents vasculaires cérébraux, aggravation du diabète et cancers.

Face à ces constats, il n'est pas acceptable que les autorités minimisent ces enjeux majeurs de santé publique. La pollution dépasse largement la seule question environnementale: elle engage notre conception de la justice sociale, de la dignité humaine et de la protection des générations futures.

Depuis leur création, les mutuelles sont des acteurs pionniers de la solidarité. Elles ont su apporter des réponses collectives à des besoins sociaux insuffisamment couverts par l'État. La création de la Sécurité sociale en 1945 s'inscrit dans cette continuité, fondée sur le principe : « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». La prévention des maladies demeure ainsi un pilier essentiel du Code de la mutualité.

NOTRE ENGAGEMENT ÉVOLUE AVEC L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION MUTUELLE SANTÉ PLANÉTAIRE (MSP)

En 2025, notre mutuelle a rejoint l'association MSP afin de renforcer une approche globale intégrant pleinement les enjeux environnementaux. Cette démarche repose sur une conviction forte : la santé est étroitement liée à la qualité de l'air, à l'exposition aux polluants, à l'alimentation et aux conditions de travail, autant de facteurs essentiels à prendre en compte aujourd'hui.

À travers cet engagement, nous œuvrons à promouvoir la prévention en santé environnementale auprès de nos adhérents, dans le **respect de nos valeurs mutualistes**. Concrètement, nos actions se déclinent autour de :

- ✓ la sensibilisation aux risques, notamment liés aux perturbateurs endocriniens et à la qualité de l'air intérieur
- ✓ l'organisation d'ateliers pratiques sur les lieux de travail, pour encourager l'adoption de gestes favorables à la santé et à l'environnement
- ✓ la création de contenus d'information accessibles à tous

En rejoignant l'association Mutuelle Santé Planétaire, nous faisons également **le choix de participer à une dynamique collective aux côtés d'acteurs engagés, afin de faire évoluer les pratiques et de promouvoir une vision durable et responsable de la santé.**

Cet engagement s'inscrit dans la continuité de nos actions de prévention et renforce notre ambition : accompagner durablement les adhérents et les agents publics en intégrant l'ensemble des déterminants de santé. Il contribue à mobiliser et sensibiliser face aux effets des pesticides, soutient l'objectif de réduire de 50 % leur utilisation dans l'Union européenne d'ici 2030 et encourage l'accès à une alimentation biologique.

Enfin, en tirant les enseignements des crises sanitaires passées, nous participons à consolider le système de protection sociale face à la progression des maladies chroniques liées aux facteurs environnementaux.

Pour plus
d'informations



HPV : SENSIBILISER POUR MIEUX SE PROTÉGER

Très fréquents et le plus souvent silencieux, les papillomavirus humains (HPV) concernent 8 personnes sur 10 au cours de leur vie. À l'origine de plus de 6 000 cancers* par an en France, ils peuvent pourtant être efficacement prévenus grâce à la vaccination et au dépistage.*

Les HPV, des virus très répandus

Les papillomavirus humains regroupent plus de 200 types de virus, dont une quarantaine se transmettent par contact sexuel, avec ou sans pénétration.

On estime que 80 % des femmes et des hommes seront exposés au HPV au cours de leur vie.

Dans 90 % des cas, l'infection disparaît spontanément en 1 à 2 ans grâce au système immunitaire. Cependant, certains HPV dits « à haut risque » peuvent persister dans l'organisme et provoquer des lésions précancéreuses susceptibles d'évoluer vers un cancer, parfois plusieurs années plus tard.

Le cancer du col de l'utérus, en particulier, est attribuable dans presque 100 % des cas à une infection persistante par un HPV à haut risque.

Chaque année en France, environ 3 000 femmes développent ce cancer et plus de 1 000 en décèdent, alors qu'il peut être largement évité grâce à la prévention.

Le HPV concerne aussi les hommes, qui peuvent développer certains cancers ou transmettre le virus sans le savoir. C'est pourquoi la prévention s'adresse aujourd'hui à TOUS.

LES PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV) CONCERNENT 8 PERSONNES SUR 10 AU COURS DE LEUR VIE

LA VACCINATION CONTRE LES HPV PERMET D'ÉVITER JUSQU'À 90 % DES INFECTIONS

LES HPV SONT À L'ORIGINE DE PLUS DE 6 000 CANCERS PAR AN EN FRANCE



Les leviers de prévention

1. LA VACCINATION

La vaccination contre les HPV constitue une mesure de prévention primaire essentielle.

Elle est recommandée en France pour toutes les filles et les garçons dès l'adolescence (généralement entre 11 et 14 ans) et permet d'éviter jusqu'à 90 % des infections à HPV responsables de cancers ou de lésions précancéreuses, lorsqu'elle est administrée avant l'exposition au virus.

Depuis décembre 2025, la Haute Autorité de santé a étendu la possibilité de rattrapage vaccinal jusqu'à 26 ans, ce qui représente une avancée notable dans la lutte contre ces infections.

Les bénéfiques sont doubles : non seulement la vaccination protège contre le développement de cancers du col de l'utérus, mais elle réduit également la transmission et le risque d'autres cancers associés au HPV chez les hommes et les femmes.

2. LE DÉPISTAGE

Même en étant vaccinée, il est essentiel de participer au dépistage du cancer du col de l'utérus.

En se basant sur les recommandations de l'Assurance Maladie (2025) le dépistage repose sur un test réalisé par :

- ✓ Un médecin (gynécologue ou généraliste) au cours d'une consultation ;
- ✓ Une sage-femme, lors d'une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention ;

Ce suivi régulier permet de réduire fortement le risque de cancer.

Des défis à relever

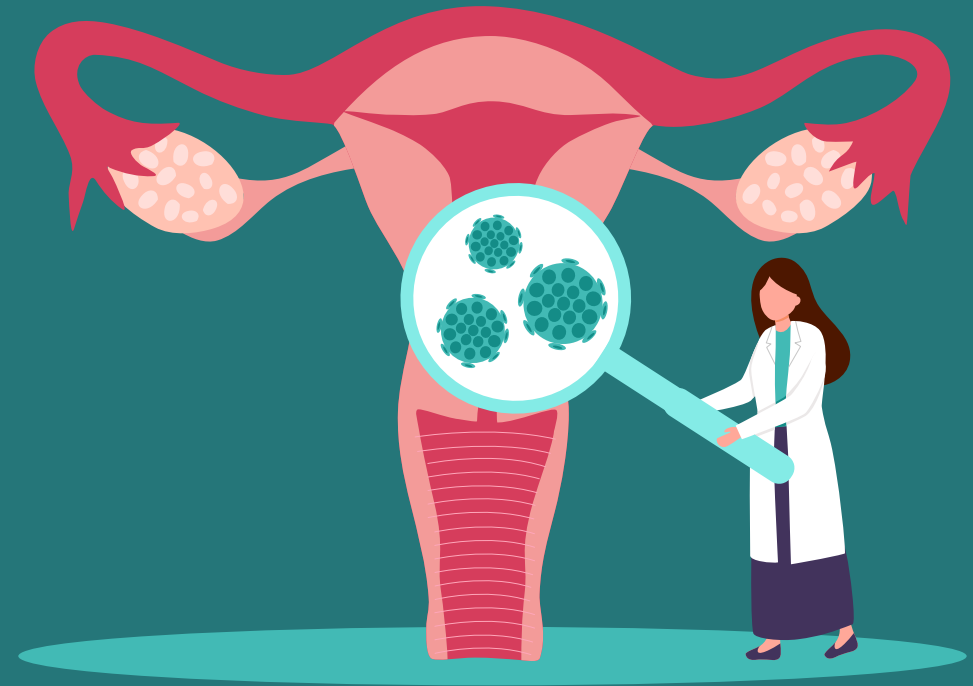
Malgré l'efficacité reconnue de la vaccination et du dépistage, la couverture vaccinale reste insuffisante, en raison de difficultés d'accès.

Pourtant, les pays ayant déployé des campagnes vaccinales observent déjà une forte diminution des infections et des lésions précancéreuses. Renforcer l'information et l'accompagnement demeure donc essentiel.

En tant que mutuelle, nous avons un rôle actif à jouer dans la promotion de la prévention.

Le HPV concerne l'ensemble de la population et représente un enjeu collectif majeur :

**ACCOMPAGNER,
SENSIBILISER
ET SOUTENIR DES
ACTIONS CONCRÈTES
EST UNE
RESPONSABILITÉ
PARTAGÉE.**



Former les futurs professionnels de santé

En 2025, plusieurs sessions de formation ont été organisées auprès d'étudiants en soins infirmiers, d'élèves aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture, notamment en partenariat avec l'IFSI Robert Ballanger.

Objectif : renforcer leurs connaissances sur le HPV, la vaccination et le dépistage afin qu'ils puissent, demain, informer et accompagner efficacement les patients. Cette dynamique se poursuit en 2026.

Parce que la santé se construit par la connaissance et l'anticipation, notre mutuelle reste pleinement engagée à vos côtés pour agir aujourd'hui et prévenir demain.



Informer et accompagner nos adhérents

Nous préparons actuellement un dossier thématique spécial HPV, qui sera prochainement disponible sur nos supports d'information. Il proposera :

- ✓ Des explications claires sur le HPV et ses risques,
- ✓ Des informations pratiques sur la vaccination,
- ✓ Des repères simples pour le dépistage,
- ✓ Des ressources utiles pour les agents publics et leurs familles.

Notre objectif est de permettre à chacun de comprendre, décider et agir pour sa santé.

En tant qu'agents publics, vous êtes des acteurs essentiels de la santé collective. En vous informant et en relayant les messages de prévention, vous contribuez à protéger non seulement votre santé, mais aussi celle des usagers que vous accompagnez.

Notre mutuelle poursuivra son engagement à vos côtés, à travers des actions de formation, d'information et de prévention, parce que la santé se construit aussi par la connaissance et l'anticipation.



ENGAGÉS POUR LA SANTÉ ET LES DROITS DES FEMMES

À l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes*, la *Mutuelle Complémentaire réaffirme son engagement en faveur de la santé et de l'égalité professionnelle*. Notre mutuelle accompagne une population majoritairement féminine, reflet de la réalité des fonctions publiques hospitalière et territoriale.

77 % DES EFFECTIFS DE L'AP-HP SONT DES FEMMES*

60 % DE FEMMES PARMIS LES AGENTS DE LA VILLE DE PARIS*

78 % DE FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE*

Ces chiffres soulignent l'importance d'actions de prévention adaptées à leurs réalités.

Dans ce contexte, nous déployons des actions de terrain au plus près de nos adhérents, au sein des **hôpitaux, des EHPAD et des collectivités**.

Des nouvelles journées de prévention

Le 8 mars, nous avons organisé des **journées de prévention** dans plusieurs établissements partenaires : les hôpitaux Antoine Béclère, Cochin Port-Royal, Charles Foix, Beaujon, Fernand Widal, Robert Debré et Rothschild, ainsi qu'à la Ville de Bagnolet, particulièrement engagée sur ces enjeux. Ces événements nous permettent la mise en place de **documentation, d'outils de sensibilisation**, de goodies adaptés ainsi que d'un support ludique mettant en lumière des **portraits de femmes inspirantes**, afin de valoriser les parcours et de nourrir la réflexion sur **l'égalité**.

Les spécificités de la santé des femmes

Au-delà de cette journée symbolique, nous portons également une attention particulière à la **santé des femmes** au sens large. Nous abordons notamment la question de la **charge mentale**, qui peut conduire à des retards de soins, ainsi que les inégalités persistantes face aux maladies cardiovasculaires.

Chez les femmes, les symptômes d'infarctus peuvent être moins typiques que chez les hommes (fatigue intense, essoufflement, nausées), entraînant des diagnostics plus tardifs.

Dans cette dynamique, nous sommes intervenus le 8 avril à l'hôpital Henri Mondor, en partenariat avec le Service Conditions de travail et prévention des risques professionnels et l'association Agir pour le Cœur des Femmes.

AUTANT D'INITIATIVES CONCRÈTES POUR FAIRE PROGRESSER DURABLEMENT LA SANTÉ DES FEMMES.



SOPHROLOGIE & RÉFLEXOLOGIE

Nos activités de prévention santé offertes vous invitent à l'équilibre et à la détente. Face aux exigences croissantes d'un quotidien parfois stressant, la Mutuelle Complémentaire renforce son engagement en faveur de solutions concrètes pour soutenir votre bien-être physique et mental.

NOUVEAU

Réflexologie : 3 séances offertes pour relâcher les tensions

Dans le cadre de notre démarche de qualité de vie et de prévention des risques psychosociaux, nous étendons notre partenariat, vous permettant de bénéficier désormais de **3 séances de réflexologie (palmaire ou plantaire) offertes par an** (au lieu d'une séance découverte).

Réflexologie



Sophrologie



Technique douce et non invasive, la réflexologie consiste à stimuler des points précis situés sur les mains ou les pieds, en lien avec les différents organes et systèmes du corps. Elle favorise une détente profonde, aide à relâcher les tensions physiques et nerveuses, apaise le stress et soutient l'équilibre global.

Associée à une approche attentive des dimensions émotionnelles, elle permet également de mieux comprendre ses réactions face au stress, d'identifier certains blocages et de renforcer sa résilience au quotidien. Un véritable levier de prévention contre l'épuisement professionnel.



Sophrologie : 3 séances offertes pour vous relaxer

Face aux tensions du quotidien, nous reconduisons également l'offre de **3 séances individuelles de sophrologie offertes par an, en visioconférence.**

L'an dernier, plus de 300 adhérents ont bénéficié de cet accompagnement, avec des retours très positifs : meilleure gestion du stress, amélioration du sommeil, prévention de la fatigue chronique. Accessible, confidentiel et adapté aux réalités des agents publics, ce dispositif s'inscrit pleinement dans notre démarche de prévention globale.

MUTUELLE LABELLISÉE

à vos côtés,
en toute confiance

Parce que votre engagement au service des autres mérite une protection solide et fiable, notre mutuelle est labellisée pour la fonction publique. Cette reconnaissance officielle confirme la qualité, la solidarité et la transparence de votre couverture santé. Plus qu'une évolution réglementaire, c'est la garantie d'un accompagnement durable.

Une reconnaissance officielle, un engagement renforcé

Être une mutuelle labellisée signifie **répondre à des critères exigeants**. Cette labellisation atteste notamment :

- ✓ d'un contrat solidaire, sans questionnaire médical ;
- ✓ d'une cotisation indépendante de votre état de santé ;
- ✓ d'une tarification encadrée pour préserver l'équité ;
- ✓ d'un socle minimal de garanties protectrices.

Le label est régulièrement renouvelé : un gage de sérieux et de conformité.

CE QUE CELA CHANGE POUR VOUS

Depuis le 1^{er} janvier 2026, votre collectivité participe au financement de votre complémentaire santé à hauteur d'au moins 15 € par mois.

En choisissant notre mutuelle labellisée, vous pouvez bénéficier d'une participation employeur* tout en conservant la liberté d'opter pour la formule la plus adaptée à vos besoins et à votre budget.

Ville de Paris : nous vous accompagnons dans vos démarches

Les adhérents éligibles à l'**Aide Financière Santé (AFS)** de la Ville de Paris (Ville de Paris, CAS VP, musées) ont reçu leur attestation nominative. Pour en bénéficier, il suffit de transmettre à votre service du personnel :

- ✓ votre attestation de labellisation ;
- ✓ votre carte de mutuelle 2026 ;
- ✓ le formulaire AFS disponible sur l'intranet de la Ville de Paris.

Nos équipes sont à vos côtés pour vous guider à chaque étape. (Voir contacts page 27)

Un **modèle d'attestation de labellisation** est également disponible sur notre site internet.





NOUVEAUTÉS POUR NOS ADHÉRENTS

3 SERVICES, UNE MÊME AMBITION : VOUS ACCOMPAGNER AVEC ATTENTION À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE VIE.

Un retour à domicile en toute sérénité avec Noé Santé

Après une hospitalisation, le retour à la maison peut être une étape délicate. Pour vous aider à l'aborder plus sereinement, nous avons mis en place un **service d'accompagnement avec notre partenaire Noé Santé**, entièrement pris en charge par la mutuelle. Coordination des soins, aide à domicile, transport médicalisé ou encore aménagement du logement : tout est organisé pour **faciliter votre retour** et celui de vos proches. Déjà plébiscité par de nombreux adhérents, ce dispositif offre un soutien global, humain et rassurant.

➤ Découvrez cette nouveauté en détails à la page 19 !

Vous bénéficiez d'une Assistance Vie Quotidienne incluse dans votre adhésion. Celle-ci évolue pour vous proposer de nouveaux services pour améliorer votre bien-être.

Reprenez votre santé en main avec Mon coach bien-être

Prendre soin de sa santé, c'est aussi agir en prévention. Avec **Mon coach bien-être**, bénéficiez d'un **accompagnement personnalisé** autour de quatre thématiques : nutrition, activité physique, gestion du stress. Grâce à une plateforme digitale accessible 24h/24, vous pouvez réaliser votre bilan bien-être, suivre des programmes adaptés à vos objectifs et échanger avec des professionnels. Une nouvelle façon de prendre soin de vous, à votre rythme !

➤ Découvrez cette nouveauté en détails à la page 22 !

Soutien aux aidants : vous n'êtes pas seul

Être aidant demande du temps, de l'énergie et beaucoup d'engagement. Avec notre service **Soutien aux aidants**, nous vous proposons un accompagnement personnalisé pour mieux vivre ce rôle.

Conseils, formation aux gestes utiles, groupes d'échange ou solutions de relais comme l'aide à domicile ou l'hébergement temporaire : nous vous aidons à trouver des solutions concrètes pour **préserver votre équilibre**.

➤ Découvrez cette nouveauté en détails à la page 23 !

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous sur www.mutcomplementaire.fr



UN RETOUR À DOMICILE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Après une hospitalisation, le retour à la maison peut soulever de nombreuses questions. Grâce à notre partenaire Noé Santé, nous vous accompagnons, vous et vos proches, pour faciliter cette étape. Actuellement proposé en phase de test, ce service, pris en charge par la mutuelle, a su faire ses preuves dès les premiers mois de lancement.

Un constat partagé

À la sortie de l'hôpital, patients et familles doivent souvent gérer de multiples démarches : organisation des soins, aide à domicile, transport, matériel médical... Autant d'éléments essentiels mais parfois complexes à coordonner.

C'est pourquoi nous vous accompagnons afin de simplifier cette période et sécuriser le retour à domicile.

Un accompagnement global

Avec Noé Santé, nos adhérents bénéficient d'une prise en charge coordonnée autour de quatre axes :

MÉDICAL

Suivi médical à domicile, coordination avec l'hôpital, adaptation du traitement.

PARAMÉDICAL

Organisation de soins adaptés : kinésithérapie, ergothérapie...

SOCIAL

Aide-ménagère, garde d'enfants ou accompagnement administratif.

LOGISTIQUE

Transport médicalisé, livraison de matériel et aménagement du domicile.



Le dispositif s'adresse aux adhérents ou à un membre de leur famille ayant droit hospitalisé, afin d'assurer un retour sécurisé et personnalisé. Vous bénéficiez également d'un soutien et d'informations pour mieux accompagner vos proches.

Nos adhérents en parlent :

« *Merci pour la réactivité et la gentillesse de toute l'équipe.* »

« *Parfaite prise en charge !* »

« *Votre accompagnement a été une aide précieuse pour moi. Je vous remercie encore pour votre humanité.* »

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Appelez le **01 84 74 11 18**, ou scannez ce QR code



CONSEIL SOCIAL

UNE ÉCOUTE, UN SOUTIEN

Des secours peuvent être accordés exceptionnellement* par la mutuelle aux membres participants ou à leurs ayants droits avec au moins un an d'ancienneté à la mutuelle, pour des besoins liés à la santé, notamment en cas d'accident, de maladie, de blessure, d'infirmité, de perte de salaire (au-delà des 3 mois couverts par l'employeur) ou d'événements exceptionnels (événements familiaux particuliers, naissances multiples, etc).

L'attribution des secours dépend de la situation familiale de l'adhérent, de son ancienneté à la mutuelle, de ses ressources et de sa situation financière. Ces critères d'attribution sont à la fois indépendants et cumulatifs.

Comment faire une demande ?

Les demandes peuvent être formulées par l'adhérent :

- À notre accueil, par téléphone ou directement auprès du service conseil social
- Sur les conseils d'un correspondant ou par l'intermédiaire d'une assistante sociale

Les dossiers** de demande de secours sont examinés par une commission, composée d'un président et d'administrateurs, qui se réunit une fois par mois.

N'hésitez pas à faire appel à nous, nous sommes là pour vous aider.

SANTÉ

Étude de votre situation, arrêt maladie, pathologies, soins pour vous ou vos enfants

AIDE FINANCIÈRE

Appui selon vos besoins

CONSEIL & ORIENTATION

Vers les professionnels adaptés

AYANTS DROIT

Le service s'applique aussi à vos ayants droit (situations liées à un suivi en psychomotricité, ergothérapie, soins d'orthodontie enfant...)

POUR + D'INFORMATIONS

conseilsocial@mutcomplementaire.fr

01 42 76 12 16, du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Permanences sur rendez-vous tous les lundis, à notre agence
12 rue du 4-Septembre 75002 Paris



*Pensez à solliciter votre employeur et/ou l'assistante sociale du travail ainsi que la CNRACL qui peut participer à votre cotisation mutualiste

**Les dossiers doivent être présentés seulement sur devis et non sur facture acquittée

ASSISTANCE

VIE QUOTIDIENNE

Un soutien concret en cas de besoin

Un imprévu de santé peut rapidement bouleverser l'organisation du quotidien : tâches ménagères, garde des enfants, trajets scolaires... Pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel, votre rétablissement, la Mutuelle Complémentaire inclut dans votre contrat un service d'assistance vie quotidienne.

Accessible en cas d'hospitalisation ou de maladie, ce dispositif vous apporte un soutien pratique et rapide à domicile afin d'alléger les contraintes personnelles et familiales pendant votre convalescence.

UNE AIDE À DOMICILE POUR VOUS SOULAGER

À votre retour à la maison, vous pouvez bénéficier d'une aide à domicile pour vous accompagner dans les tâches domestiques et ménagères du quotidien. Ménage, entretien courant ou organisation de la maison : cette assistance vous permet de récupérer plus sereinement.

UNE SOLUTION POUR LA GARDE DES ENFANTS

Une prise en charge peut être mise en place pour vos enfants de moins de 16 ans (ou pour un tiers dépendant). Ce service peut inclure la garde à domicile ainsi que le transport vers l'établissement scolaire depuis votre domicile, afin de maintenir leur rythme habituel.

UNE GARDE D'ENFANT MALADE À DOMICILE

Lorsque l'état de santé de votre enfant de moins de 16 ans nécessite qu'il reste à la maison, une solution de garde peut également être organisée. Une intervenante qualifiée peut assurer une présence auprès de votre enfant et lui apporter, si nécessaire, un soutien maternel et pédagogique.

Un service simple à utiliser

Pour faciliter vos démarches, l'ensemble de ces services est accessible depuis votre espace dédié et sécurisé de notre partenaire Mondial Assistance.

Bénéficiez également de services annexes :

- ✓ **Téléconsultation** : en cas d'indisponibilité du médecin traitant
- ✓ **Conseil social** : accès illimité à une assistante sociale en cas de besoin
- ✓ **Prévention santé** : mon coach bien-être, Dépist&vous, soutien aux aidants

Connectez-vous à votre espace personnel Allyz Assist, disponible **24h/24 et 7j/7** après avoir créé votre compte lors de la première connexion. Ce site est géré par notre partenaire.



DES SOLUTIONS POUR PRENDRE SOIN DE VOUS

Depuis le 1^{er} janvier 2026, vous bénéficiez d'un accès personnel sécurisé à la plateforme numérique Allyz Assist, fournie par notre partenaire Mondial Assistance. Cet espace vous permet d'accéder à tous les services, notamment ceux de prévention santé inclus dans votre Assistance Vie Quotidienne. L'objectif ? Vous aider à préserver votre bien-être, agir en amont et rester acteur de votre santé.

Mon coach bien-être : un suivi personnalisé

NOUVEAU

Nutrition, activité physique, gestion du stress ou sommeil... **Mon coach bien-être** vous propose un accompagnement complet pour retrouver équilibre et énergie, à votre rythme.

Ce service s'articule autour de quatre programmes adaptés à vos besoins :

- ✓ **Nutrition** : bénéficiez de l'accompagnement d'un diététicien pour adopter une alimentation équilibrée.
- ✓ **Sport** : profitez d'un suivi avec un coach sportif et d'un programme adapté à vos objectifs.
- ✓ **Zen** : apprenez à mieux gérer le stress grâce à des exercices de respiration et de concentration, avec l'appui d'un professionnel.
- ✓ **Sommeil** : améliorez durablement la qualité de votre sommeil.

Ce service vous permet de réaliser un bilan bien-être, suivre des parcours personnalisés, échanger avec des professionnels et suivre vos progrès au fil du temps.

Dépist&vous : un accompagnement pour vos dépistages

Détecter tôt, c'est mieux se protéger. C'est pourquoi nous vous proposons également un accès à **Dépist&vous**, une plateforme dédiée à la prévention et au dépistage précoce des cancers.

Après avoir complété un questionnaire médical confidentiel prenant en compte vos antécédents personnels et familiaux, vous bénéficiez d'un parcours de prévention personnalisé avec un calendrier de dépistage adapté à votre profil.

La plateforme met également à votre disposition un annuaire de professionnels et de centres agréés, des rappels automatiques pour vos dépistages, ainsi que des ressources de prévention.



AU QUOTIDIEN

NOUVEAU

Soutien aux aidants : nous sommes à vos côtés

Soutenir un proche âgé, malade ou en situation de handicap demande du temps, de l'énergie et beaucoup d'engagement. Souvent, ce rôle d'aidant s'exerce en parallèle de la vie professionnelle et familiale. Pour vous accompagner, la Mutuelle Complémentaire vous propose désormais le service **Soutien aux aidants**.

Destiné aux adhérents aidant un proche reconnu GIR 4 minimum (selon le barème de la Sécurité sociale), ce dispositif permet d'accéder, sur simple appel téléphonique, à des solutions adaptées à chaque situation. Selon vos besoins, vous pouvez bénéficier :

- ✓ d'un plan d'aide personnalisé pour la personne accompagnée
- ✓ de conseils et de l'apprentissage des bons gestes
- ✓ d'une préparation au rôle d'aidant
- ✓ d'une orientation vers des groupes d'échange pour rompre l'isolement
- ✓ de formations dédiées aux salariés aidants

Pour vous permettre de souffler, des solutions de relais peuvent également être organisées, comme une aide à domicile auprès de la personne aidée ou une solution d'hébergement temporaire adaptée.

Connectez-vous à votre espace personnel Allyz Assist, disponible **24h/24 et 7j/7** après avoir créé votre compte lors de la première connexion. Ce site est géré par notre partenaire.



POUR ALLER PLUS LOIN...

Attachée à ses valeurs de solidarité, d'entraide et de proximité, la mutuelle a reconduit son challenge sportif connecté à destination de ses collaborateurs. Pendant plusieurs semaines, les participants ont été invités à bouger davantage, adopter de bonnes habitudes de vie et relever des défis collectifs, dans une dynamique à la fois motivante et fédératrice. Cette initiative portait aussi une dimension solidaire : **un don de 5 000 € a été reversé à l'association A2MCL**, engagée pour mieux faire connaître la maladie à corps de Lewy, une maladie neurocognitive encore trop souvent méconnue. Une action qui contribue également à **soutenir les aidants**, souvent en première ligne face aux défis quotidiens liés à cette maladie.



CONTRAT OBSÈQUES

Parce que prendre soin de ceux qui prennent soin des autres, c'est aussi les protéger face à l'imprévu, la Mutuelle vous propose sa **nouvelle offre obsèques**. Une solution accessible, en partenariat avec la Mutuelle Générale de Prévoyance, personnalisable et solidaire pour garantir à vos proches un accompagnement concret en cas de décès.

À partir de 1,24 € / mois¹

Cette offre vous permet de bénéficier d'une allocation obsèques de **1 000 € à 8 000 €**, versée aux pompes funèbres ou à la personne ayant réglé les frais d'obsèques (le coût moyen en France étant estimé à **3 500 €²**).

Simplicité et accessibilité pour tous

- ✓ **Souscription jusqu'à 84 ans inclus**, sans questionnaire de santé
- ✓ **Cotisation fixe** qui n'augmente pas avec l'âge
- ✓ **4 possibilités de règlement** : prime unique, sur 5 ans, sur 10 ans, viagère
- ✓ **5 % de réduction** en cas d'adhésion simultanée du couple

Des services complets et un accompagnement humain

- ✓ **Assistance 24h/24**
- ✓ **Rapatriement du corps**, déplacement d'un proche, aide aux formalités
- ✓ **Accompagnement psychologique** et conseils personnalisés
- ✓ **Option "vœu funéraire"**³ : définissez à l'avance le déroulement de vos obsèques, dans le respect de vos volontés (inhumation ou crémation)

EXEMPLES CONCRETS

À 45 ans, pour une allocation de 4 000 € : **32,24 € / mois sur 10 ans**

À 60 ans, pour une allocation de 1 000 € : **5,19 € / mois à vie**

Grâce à cette offre, vous épargnez à vos proches une charge financière importante tout en leur offrant un cadre rassurant dans un moment difficile.

¹ Pour une personne de 18 ans, sur la base d'une allocation de 1 000 €

² Source : rapport public annuel 2019 de la Cour des Comptes

³ À partir de 3 000 € d'allocation

POUR + D'INFORMATIONS

Appelez le 01 49 72 56 50

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h00

Je découvre mon tarif personnalisé



BONS PLANS ADHÉRENTS

Être adhérent, c'est bien plus qu'une couverture santé. C'est aussi accéder à des aides concrètes, des sorties conviviales et des séjours à tarifs privilégiés.

Découvrez tous les avantages pensés pour vous et vos proches !

Nos campagnes solidaires

- ✓ Subvention sport

Pour encourager l'activité physique des enfants, essentielle à leur santé, la mutuelle revalorise son aide à **40 € par enfant** dès septembre 2026.

- ✓ Subvention colonies de vacances – Été / Automne 2026

Jusqu'à 210 € d'aide par enfant, selon le quotient familial, pour faciliter l'accès aux séjours collectifs et aux loisirs.

Nos campagnes solidaires

- ✓ Ticket-Théâtres : théâtre à **13 €** dans plus d'une dizaine de salles parisiennes
- ✓ Places à tarif préférentiel pour **Le Roi Lion** au Théâtre Mogador
- ✓ Tarifs réduits au **Château de Chantilly** (château, jardins, grandes écuries)
- ✓ Offres voyages exclusives avec **Promoséjours**, jusqu'à **13 %** de réduction
- ✓ **Service d'écrivain public gratuit**, chaque mardi à l'agence, 12 rue du 4-Septembre à Paris
- ✓ **Villages vacances** : Chamonix, Bormes-les-Mimosas, Calvi, Île de Ré, Balaruc-les-Bains : **35 % de subvention pour un premier séjour, 25 % pour les suivants**

POUR + D'INFORMATIONS

Agence 12 rue du 4-Septembre
75002 Paris

bonsplans@mutcomplementaire.fr

01 42 76 12 59 / 06 80 26 07 38

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h15 à 16h00

Prochaines sorties et séjours

- ✓ **Journées à la mer** à Trouville-sur-Mer (juillet) et Le Touquet (août)
- ✓ **Sorties culturelles** : Musée Grévin, Maison et jardins de Claude Monet - Giverny, Château de Guédelon, La Mer de Sable...
- ✓ **Séjours seniors** organisés à l'étranger

Je découvre



DÉCOUVREZ LES OFFRES QUI VOUS SONT RÉSERVÉES

VOTRE MUTUELLE
COMPLÉMENTAIRE EST
PARTENAIRE D'ÉCOUTER VOIR,
LA SEULE ENSEIGNE NATIONALE
D'OPTIQUE ET D'AUDITION
MUTUALISTE.

VENEZ FAIRE
LE POINT
SUR VOTRE
AUDITION

-20%
sur les
MONTURES
OPTIQUES



Pour que la vue et l'audition
profitent à tous.

ÉCOUTER VOIR
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES

RETROUVEZ LES ADRESSES DES MAGASINS ÉCOUTER VOIR PARTENAIRES

PARIS 75010
74 quai de Jemmapes
01 42 06 44 30

PARIS 75011
1 bd Beaumarchais
01 43 55 63 73

JUVISY SUR ORGE 91260
43 Grande Rue
01 69 05 25 29

PARIS 75011
1 avenue du Trône
01 53 69 64 30

¹Remise immédiate de 20% pour l'achat d'une monture optique, non cumulable avec d'autres offres ou avantages conventionnels et hors 100 % Santé, valable jusqu'au 31 décembre 2026 dans les magasins cités ci-dessus. Offre réservée aux clients disposant d'une prescription en cours de validité, ne s'applique pas aux verres solaires. Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé qui porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Demandez conseil à votre opticien. SASOA - Union soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité - N° Siren 932 704 109. Crédit photo : Julien Attard. Photo non contractuelle. Février 2026.

RESTONS CONNECTÉS !



Votre espace adhérent en ligne

En quelques clics, retrouvez l'ensemble des informations et démarches liées à votre contrat de complémentaire santé.



Votre application

Après avoir créé votre espace adhérent, connectez-vous à l'appli. Suivez vos remboursements et accédez à vos services depuis votre mobile.



COORDONNÉES

01 42 76 12 48

MCVPAP
93545 Bagnolet Cedex

RÉSEAUX

Suivez nous sur les réseaux sociaux !



Vous souhaitez recommander votre mutuelle à vos proches ?

Envoyez-les dans notre nouvelle agence au **54 rue de Sévigné 75003 Paris**, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Nos équipes les accueilleront avec la même attention. Avec ou sans rendez-vous, ils bénéficieront d'un devis gratuit et personnalisé en 2 minutes.

Ligne téléphonique dédiée : 01 49 72 56 50

Échangez avec un conseiller

Retrouvez-nous au **12 rue du 4-Septembre 75002 Paris**, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00.

Vous pouvez aussi localiser l'agence la plus proche de chez vous. Nos agences sont réparties dans plus de 30 établissements de santé, à Paris et en banlieue. Un correspondant, agent public comme vous, vous y accueillera.



Jusqu'à

150 €

par parrainage
pour vous*

6 mois
offerts

pour vos collègues
parrainés**

MUTUELLE
LABELLISÉE

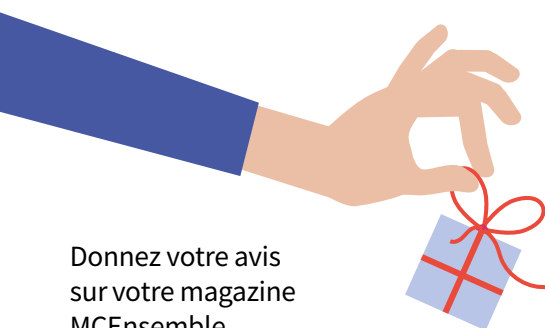


Je deviens parrain



* 70 € de chèque cadeau / parrainage, adressé au parrain pour les 5 premiers parrainages effectués, 100 € de chèque cadeau / parrainage, adressé au parrain entre le 6^{ème} et le 10^{ème} parrainage, 150 € de chèque cadeau / parrainage, adressé au parrain entre le 11^{ème} et le 15^{ème} parrainage, 400 € de chèque cadeau adressé au parrain au 16^{ème} parrainage.

** Pour le filleul parrainé : jusqu'à 6 mois de cotisation offerts pour toute nouvelle adhésion : 3 mois de cotisation offerts la première année, appliqués dès la signature de l'adhésion, et 3 mois de cotisation offerts la deuxième année, correspondant aux trois derniers mois de la deuxième année civile d'adhésion. Cette offre est valable du 1^{er} octobre 2025 au 31 mai 2026 et s'applique uniquement à la gamme évolution. Offre soumise à conditions. Le règlement complet de l'opération de parrainage est consultable sur notre site internet www.mutcomplementaire.fr. MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE VILLE DE PARIS, ASSISTANCE PUBLIQUE & ADMINISTRATIONS ANNEXES, Mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité - SIREN 784 227 894, Siège social : 2-4 rue Sadi Carnot 93170 Bagnolet - tel. 01 42 76 12 48, Adresse postale : MCV PAP - 93545 Bagnolet CEDEX



Donnez votre avis
sur votre magazine
MCEnsemble

**5 chèques cadeaux
de 100 €* à gagner!**

JEU CONCOURS

1. Répondez à notre questionnaire en 3 minutes chrono
2. Vous êtes éligibles à notre tirage au sort pour tenter de remporter un chèque cadeau de 100 €
3. Recevez votre chèque cadeau par mail ou par voie postale** et profitez-en dans plus de 2 000 enseignes



Réutilisez-moi en tant
que marque-page !



*Voir règlement du concours sur www.mutcomplementaire.fr

**L'envoi du chèque cadeau s'effectue par mail en version dématérialisée ou par voie postale, à votre convenance.